

à 7 h. 30, l'infanterie ennemie attaque avec vigueur. Malgré les tirs de barrage, le 97^e R. I. est enfoncé à Plessier-de-Roye, son colonel est tué et les Allemands, après s'être emparés de ce village, de son château et du parc qui l'entourne, essaient de s'infiltrer dans les bois de la Réserve pour gagner le plateau de Saint-Claude. Mais il est arrêté vers midi, devant la Carrière-Madame, par les Compagnies du 236^e R. I. et les survivants du 97^e R. I.

A 17 h. 30, une contre-attaque, lancée par le régiment d'infanterie coloniale du Maroc, le 236^e R. I. et le 56^e B. C. P., regagne tout le terrain perdu au cours de la matinée, en faisant prisonniers 800 Allemands des 36^e et 66^e R. I. La première ligne est rétablie devant Plessier-de-Roye et l'ennemi, épuisé, ne renouvelle plus ses tentatives entre Noyon et Lassigny.

Au cours de la lutte, le 236^e avait perdu autour de Plessier-de-Roye 90 tués ou blessés, dont 3 officiers et le 243^e R. A. C., 66 tués ou blessés dont 2 officiers, ainsi que 82 chevaux.

La bataille avait été rude, mais l'ennemi était arrêté net dans sa marche vers Compiègne.

**

*A propos de l'inscription néo-romaine
de Rethondes*

— par M. HÉMERY —

Notre confrère avait déjà signalé à notre Société, en 1928, l'existence d'un petit monument élevé en 1915 près de Rethondes, le long de la route qui conduit à Saint-Crépin-aux-Bois.

Ce monument avait été brisé quelques années auparavant et le texte latin de l'inscription qui y était gravée était, de ce fait, d'une lecture impossible.

D'après les renseignements que M. Hémerly

avait recueillis auprès d'un officier observateur ayant occupé en 1915 le secteur de Quennevières et que semblait confirmer la traduction d'une partie de l'inscription, ce monument avait été édifié en 1915 pour commémorer la venue du Président Poincaré à Rethondes et la remise de drapeaux à de nouveaux régiments du XIII^e C. A.

Or, il y a quelques semaines, le *Journal des Débats* publiait une petite note, reproduite par le *Progrès de l'Oise*, donnant le texte — mais erroné — de l'inscription de Rethondes et les motifs de l'érection de ce petit monument.

Notre confrère, M. Albertini, qui était l'auteur de l'inscription, a envoyé à M. Hémerly une petite note pour rétablir la vérité à ce sujet. Voici donc le texte exact qui figurait sur la borne de Rethondes :

RAIMVNDVS POINCARE
 PRAESES GALLIARVM
 VIAM AB AXONA AD GERMANIAS
 QVO CELERIVS AC PLENIVS
 HOSTES NOMINI GALLICI
 PROFLIGARENTVR
 REFICIENDAM CVRAVIT
 LIGNIS MVNIVIT LAPIDIBVS STRAVIT
 CVRAM AGENTE
 BERENGARIO DE MIRAMON
 VEXILLATIONI LEGIONIS XIII
 SENIORVM PRAEPOSITO
 ANNO MCMXV

Ce qui peut se traduire par :

Raymond Poincaré, président des Gaules, afin que les ennemis du nom français fussent battus plus vite et plus complètement, fit refaire la route qui mène de l'Aisne en pays germaniques. Il lui fit faire un revêtement de bois et la fit empierrier.

Béranger de Miramon, qui commandait une

Compagnie du 13^e régiment territorial, pourvut à cet ouvrage.

Année 1915

Le texte mutilé de l'inscription pouvait certes prêter à confusion, et notre confrère profite de l'occasion pour signaler l'erreur qui, de ce fait, s'est glissée dans la rédaction des procès-verbaux de l'année 1928, pages 70 et 77, et dans le compte rendu de l'excursion de la Société historique autour de Noyon (1928), page 93.

Fiat Lux !

*
**

M. Bouzard demande ensuite ce que la Société a l'intention de faire pour assurer la conservation de la borne du Landit, qui est actuellement déposée chez notre confrère, M. Dous.

Après échange de vues, il est décidé que cette borne sera replacée à la limite de la « Cousture Charlemagne », le long de la route de Choisy, près de son emplacement primitif. Une inscription sera gravée sur le socle de cette pierre pour en indiquer la signification au passant.

A la demande d'un certain nombre de nos confrères, la Société décide que la prochaine séance aura lieu le jeudi 17 mars.

*
**

Présentation de membre titulaire : M^{me} la Ctesse Frédéric Pillet-Will, présentée par MM. Fournier Sarlovèze et Mestre.

*
**

Ordre du jour de la prochaine séance, qui aura lieu le jeudi 17 mars, à 14 h. 30, à l'Hôtel de Ville de Compiègne :
